



Département de Moselle
Mairie de LAFRIMBOLLE
1 Place de la liberté, 57560 LAFRIMBOLLE
Tél. 03.87.08.60.87
mairie.lafrimbolle@gmail.com

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal de la commune de LAFRIMBOLLE se sont réunis, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, dûment convoqués le 03 septembre 2026.

Conseillers municipaux en exercice : 11 Conseillers municipaux présents : 08 Conseillers municipaux absents excusés : 03 Pouvoirs : 03	Secrétaire de séance : Robert PIERCY Ouverture de la séance : 18h00 Clôture de la séance : 20h30 Convocation : 03/09/2026
Conseillers municipaux présents Madame Mallauray MAITUKU Monsieur Robert PIERCY Monsieur Éric BOISELLE Monsieur Sébastien CHARNEAU Madame Aurore DISTEL	Monsieur Grégoire GATTI Madame Salambô FAURE Madame Valérie MALAVERGNE
Conseillers municipaux absents excusés Madame Caroline COLLINGRO Monsieur Thibault AGOSTINIS	Madame Camille BOEHM
Pouvoirs Madame Caroline COLLINGRO donne pouvoir à Madame Valérie MALAVERGNE Monsieur Thibault AGOSTINIS donne pouvoir à Monsieur Robert PIERCY Madame Camille BOEHM donne pouvoir à Monsieur Éric BOISELLE	

Premier point :

DCM 34_2026 Approbation du procès-verbal du 02/07/2026

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 02/07/2026 à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le procès-verbal du conseil municipal 02 juillet 2026

Deuxième point :

DCM 35_2026 contrats d'accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint exposent aux conseillers municipaux les faits suivants :

- les 2 agents embauchés (M. Francis PAQUOT et M. Christophe ETIENNE) pour juillet et août ont formé un très bon binôme et le travail était bien fait
- il reste encore des travaux à effectuer comme la pose du panneaux « attention endroit fréquenté par les enfants », la pose de deux bancs au cimetière (l'un à l'extérieur du cimetière, sous un chêne et l'autre à l'intérieur du cimetière), d'autres travaux d'entretien des extérieurs et éventuellement la peinture des volets de la mairie (s'ils ont encore le temps nécessaire pour le faire)
- il serait donc judicieux d'embaucher à nouveaux ces 2 agents, durant 1 mois

Après en avoir délibéré à la majorité (10 pour, 1 abstention), le conseil municipal décide :

- la création de 2 contrats d'accroissement saisonnier d'activité pour une période d'un mois allant du 18/09/2026 au 16/10/2026 sur le poste d'adjoint technique – durée hebdomadaire de service 08/35ème – rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (catégorie C)



Département de Moselle
Mairie de LAFRIMBOLLE
1 Place de la liberté, 57560 LAFRIMBOLLE
Tél. 03.87.08.60.87
mairie.lafrimbolle@gmail.com

Troisième point :

DCM 36_2026 : création du poste d'adjoint territorial d'animation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des faits suivants :

- L'agent s'occupant depuis des années de l'accompagnement des enfants lors des trajets aller-retour du bus scolaire allant à Saint-Quirin, était embauché jusque là via l'association Tremplin Bleu. Il n'est plus possible de renouveler, via Tremplin Bleu, son contrat qui se termine le 30/11/2026. Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire le l'embaucher directement. Pour cela, il faut passer par la création du poste d'adjoint territorial d'animation.
- Une simulation du coût annuel que cela représenterait pour la commune a été faite et l'embauche directe de l'agent n'entraînera aucun surcoût pour la commune (une comparaison a été faite par rapport au coût annuel de l'embauche de l'agent par l'intermédiaire de Tremplin Bleu).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, soit 10,25/35ème pour accompagner les enfants dans le bus scolaire pour les trajets Lafrimbolle/Saint-Quirin, Saint-Quirin/Lafrimbolle à compter du **01/12/2026**.
- Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C de la filière « animation de la fonction publique »,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation, sur la base du 1^{er} échelon

Quatrième point :

DCM 37_2026 : création du poste d'adjoint technique territorial

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des faits suivants :

- L'agent qui était en charge jusqu'à présent de l'entretien de la mairie, et de la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie de la salle des fêtes était embauché jusque là via l'association Tremplin Bleu. Il n'est plus possible de renouveler, via Tremplin Bleu, son contrat qui se termine le 30/11/2026. Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire le l'embaucher directement. Pour cela, il faut passer par la création du poste d'adjoint territorial d'animation. Afin d'assurer la continuité du service, la commune doit directement embaucher un agent. Pour que cela se fasse, il faut acter la création du poste d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 06/35ème pour effectuer l'entretien de la mairie et réaliser l'état des lieux (entrée et sortie) de la salle des fêtes communal lors des locations, à compter du **01/12/2026**.
- L'emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C ou par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C de la filière « technique de la fonction publique », au grade d'adjoint technique territorial.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial, sur la base du 1^{er} échelon.



Département de Moselle
Mairie de LAFRIMBOLLE
1 Place de la liberté, 57560 LAFRIMBOLLE
Tél. 03.87.08.60.87
mairie.lafrimbolle@gmail.com

Cinquième point

DCM 39_2026 : Désignation du correspondant incendie et secours

Madame le Maire rappelle au conseillers municipaux que ce point avait été mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 02/07/2026, mais a été reporté en raison du nombre de conseillers absents. Il est donc nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours. Cette désignation est d'ailleurs, directement en lien avec le point suivant « mise à jour du plan de sauvegarde communal ». En effet, le correspondant incendie et secours est un des acteurs qui est amené à être contacté lors du déclenchement du plan communal de sauvegarde.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- désigner Monsieur Sébastien CHARNEAU comme correspondant incendie et secours « titulaire »
- de désigner Madame Valérie MALAVERGNE comme correspondante incendie et secours « suppléante »

Sixième point :

Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Madame le Maire informe le conseil municipal des faits suivants :

- à la suite du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de mettre à jour le plan communal de sauvegarde
- il faut donc désigner deux conseillers membres de la « cellule de crise » qui seront contactés lors du déclenchement du PCS
- il faut également désigner la personne qui sera chargée de faire sonner les cloche pour alerter la population du déclenchement du PCS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de désigner Madame Caroline COLLINGRO et Madame Valérie MALAVERGNE comme conseillères municipales membres de la « cellule de crise »
- de désigner Madame Françoise PAQUOT, Présidente du conseil de fabrique, pour sonner les cloches afin d'alerter la population lors du déclenchement du PCS



Département de Moselle
Mairie de LAFRIMBOLLE
1 Place de la liberté, 57560 LAFRIMBOLLE
Tél. 03.87.08.60.87
mairie.lafrimbolle@gmail.com

Septième point :

DCM40_2026 : instauration d'une obligation de déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture

Madame le Maire informe le conseil municipal des faits suivants :

- Madame Saint-Rémy, en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme de notre commune, nous a conseillé de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture. En effet, l'édification de clôture est parfois source de problèmes de voisinage. Le dépôt d'un DP permettrait donc de mettre chacun sur un « pied d'égalité ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture

Huitième point :

Divers

Église : la Présidente du conseil de fabrique a sollicité une possible aide financière de la commune pour divers travaux électriques. Madame le Maire a donc présenté au conseil municipal, plusieurs devis, en lien avec ces travaux.

Le conseil municipal ne s'est pas prononcé et encourage le conseil de fabrique à rechercher, auprès des organismes compétents, les subventions et dispositifs de finances dont il pourrait bénéficier.

Salle des fêtes : les travaux continuent d'avancer, et ce, malgré la liquidation judiciaire de l'entreprise HLC (lot 01 – gros œuvre) qui n'a pas achevé la totalité des travaux dont elle avait l'exécution. Une entreprise devrait prochainement prendre le relai – par consultation directe de la commune : le choix de l'entreprise prendra tout de même la forme d'un marché (sans appel d'offre etc d'où le gain de temps) et rendra donc obligatoire la production de toutes les pièces d'un marché : acte d'engagement, DGFP etc. Cette situation devrait donc être régularisée prochainement.

Aménagement : des lampadaires seront installés à la basse du cuvelier et au chemin du grand haut afin d'améliorer la sécurité de tous.

Un éclairage a également été installé dans le garage du logement communal.

Communication : le site internet de Lafrimbolle est actuellement en cours de construction

Sécurité : un sondage sera prochainement mis en ligne – votre avis sera recueilli par rapport à la circulation rue de l'église : une réflexion est engagée autour de la possibilité d'une mise en sens unique, éventuellement une circulation alternée.

Le 10/09/2026 à Lafrimbolle
Mallaury MAITUKU, Maire de Lafrimbolle

Robert PIERCY, secrétaire de séance